

**Liste des documents demandés pour une accréditation,  
auprès de l'OAR-G,**

Pour la constitution du dossier d'accréditation les documents à produire sont :

- **concernant la société :**
  - o **pour toute personne inscrite au Registre du Commerce de la société**
    - Extrait R.C.,
    - Un organigramme, original, daté et signé
  - o **pour les autres :**
    - une lettre de demande d'accréditation de la part des administrateurs ou des membres de la Direction
    - Un organigramme, original, daté et signé
  
- **concernant la/les personne(s) à accréditer :**
  - o **un extrait du casier judiciaire** (de moins de 3 mois) , **en original** (le formulaire de demande ainsi que les instructions pour son obtention sont disponibles sur [www.ofj.admin.ch](http://www.ofj.admin.ch) / casier judiciaire)
  - o **une déclaration personnelle** de non procédure pénale et/ou administrative dans le cadre des activités professionnelles, en original, datée et signée (cf annexe)
  - o **passport ou carte d'identité valable** (et pour les étrangers domiciliés en Suisse, permis de séjour ou autorisation d'établissement) **daté, signé certifié conforme** par le détenteur
  - o **un Curriculum vitae**, **en original, daté et signé**
  - o **les diplômes** (notamment celui couronnant la formation), **daté, signé certifié conforme** par le détenteur
  - o **les certificats de travail**, les plus récents, **daté, signé certifié conforme** par le détenteur

Le coût de toute demande d'accréditation s'élève à CHF 150.-

Notre secrétariat reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

## DECLARATION PERSONNELLE

Je soussigné(e),

..... déclare  
par la présente qu'aucune procédure pénale ou administrative n'est actuellement ouverte à  
mon encontre dans le cadre de mes activités professionnelles.

Selon les statuts de l'OAR-G tout affilié et tout accrédité doit jouir d'une bonne réputation et  
doit garantir le respect des obligations prévues par la LBA. Tout Intermédiaire Financier se  
doit ainsi de respecter la LBA ainsi que la réglementation de l'OAR-G et donc de garantir à  
tout moment l'exigence d'une activité irréprochable. Ceci est applicable pour l'affilié et pour  
toutes les personnes accréditées.

Par conséquent, le(a) soussigné(e) déclare s'engager à informer par écrit et sans délai  
l'OAR-G de tout événement ou changement de circonstances qui pourrait avoir une  
éventuelle influence sur son activité irréprochable, notamment l'ouverture ou l'existence  
d'une procédure pénale ou administrative à son encontre.

Fait à.....le.....

Signature .....